



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENU
M. Charles ROZOY	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Christophe CHEVRILAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS
M. François HELIE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Sandrine RICHARD	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Thierry FALCONNET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRILAU.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

ZAC "Ecopôle Valmy" - Intervention de l'établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or

Par délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon a décidé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Ecopôle Valmy », dont la réalisation a été confiée à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) par le biais d'une convention de concession d'aménagement.

La mise en œuvre opérationnelle de cette zone d'activités, d'une superficie totale de l'ordre de 20 ha, nécessite la maîtrise foncière préalable des terrains concernés.

Il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or afin de procéder aux acquisitions foncières intervenant dans le cadre d'un accord amiable, en fonction des opportunités se présentant ou par exercice du droit de préemption urbain, au titre du volet thématique « Développement économique ».

Conformément aux dispositions de règlement d'intervention de l'EPFL, la durée de portage est de 4 ans, renouvelable par 2 tranches de 2 ans. La participation aux frais de portage est fixée à 3 % par an pendant la période de portage initiale, puis à 4 % par an pendant la période de prolongation éventuelle.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des terrains situés dans la ZAC « Ecopôle Valmy », au titre du volet thématique « Développement économique », en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et notamment les conventions opérationnelles établies par l'EPFL lors de chaque acquisition.

